

**L'AN DEUX MIL VINGT,  
Le Mardi 27 OCTOBRE à 19 heures,**

**Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Michel Berger, attenante à la Mairie, pour répondre aux nécessités de la lutte contre l'épidémie de covid 19, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.**

**DATE DE CONVOCATION 16/10/2020**

**Nombre de Conseillers Municipaux : 15**

**PRESENTS : 15**

**Mesdames et Messieurs : DUPERRAY Guy, ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëtitia, BEUGNON Thibault, PASSELANDE Jean-Noël, SINEAU Lucienne, PITON Julien, GUICHETEAU Laelia, DRONIOU Isabelle, NEGREL Isabelle, ROLAND Roselyne, Isabelle, POUPONNEAU Philippe, ONILLON Denise.**

**Absents excusés et représentés : néant**

**Absents excusés : Néant**

**Absents : néant**

**SECRETAIRE DE SEANCE : GUILLET Sébastien**

**Affiché le 29/10/2020**

Avant de passer à l'ordre du jour, les Elus observent une minute de silence à la mémoire de Monsieur Samuel PATY, Professeur d'Histoire victime du Terrorisme le 16 octobre 2020.

Puis, les règles du couvre-feu, suite à l'arrêté préfectoral du 23/10/2020 sont rappelées aux élus: couvre-feu à 21h00, Activités sportives ou manuelles, pour les majeurs, interdites à l'intérieur des ERP, bars et buvette fermées au public pendant 6 semaines. Pour les activités extérieures (pétanque, chasse, randonnées...): maximum 6 personnes sur le domaine public. Société de boule de fort fermée pendant 6 semaines.

Mr Le Maire a demandé que les élus soient exemplaires et respectueux de toutes ces consignes, y compris le port du masque.

Compte rendu de la réunion 22 Septembre 2020 : pas d'observations

## **DELIBERATIONS**

### **2020-10-01 – Contrôle de Légalité :**

Monsieur le Maire informe les Elus que les services du contrôle de légalité de la Préfecture ont demandé, au titre de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Locales, le retrait de la délibération n° 2020-08-03 du 28 Août 2020, concernant le projet d'intégration des membres extérieurs aux commissions municipales,

Les MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDENT de RETIRER ladite délibération.

## **2020-10-02 – Décision Modificatives n° 2 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que les personnes qui avaient versé des arrhes pour la location de la salle des fêtes Michel Berger entre les mois de mai et d'octobre 2020, n'ont pu organiser leurs soirées, considérant la crise sanitaire ayant entraîné la fermeture de toutes les salles.

Certaines d'entre elles, n'ayant pas la possibilité de reporter leur location sur 2021, ont demandé le remboursement des arrhes versés.

Trois personnes sont concernées par cette demandes, représentant un montant total de 362,50 €.

Considérant qu'il n'y a pas de crédits ouverts sur le budget 2020 à ce titre, il y a lieu de voter la décision modificative suivante sur la section de fonctionnement :

6718 – « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » :	+ 362,50 €
022 – « dépenses imprévues » :	- 362,50 €

## **2020-10-03 : Projet « Eco-Paturage » et fermages.**

Suite à une rencontre organisée avec la commune du Plessis Grammoire, plusieurs Elus ont rencontré une entreprise spécialisée dans l'éco-paturage qui pourrait éventuellement installer ses moutons sur un terrain communal.

Monsieur PASSELANDE énumère dans un premier temps les principaux avantages (préservation de la race « Solognot », diminution de la pollution sonore et de l'air par l'utilisation de matériel, possibilité d'animation scolaire, ... , cela pourrait devenir un lieu apprécié des promeneurs d'avril à octobre.. diminution des coûts d'entretien du terrain, Les économies de carburants pour l'utilisation du matériel (tracteur, taille-bordures, etc...) sont estimées à 1.320 € hors taxes par an

Puis il précise les contraintes liées à cette activité (mise en place d'abreuvoir, pose de clôture, besoins en eau, prix de la location des moutons 1 600.00€/an, etc)...

Si le projet aboutit, une convention triennale devrait être signée entre la commune et l'entreprise. Il faudrait également signer un avenant au fermage accordé à un exploitant agricole pour diminuer la surface louée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOUHAITE CONTINUER la négociation sur ce projet,

Et AUTORISE le Maire à SIGNER tout document qui pourrait être nécessaire à ce projet si les montants des frais estimés ne sont pas dépassés.

## **2020-10-04 – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion Angers Loire Metropole pendant le mandat 201-2020 :**

Après avoir pris connaissance du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Compte sur la gestion de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole pour les exercices 2014 à 2020, puis des 14 recommandations de la CRC et de la réponse du président d'Angers Loire Métropole

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir débattu, PREND ACTE de ce rapport.

### **2020-10-05 : Approbation du CRAC 2019 du Bois Jarry :**

Conformément à la Convention Publique d'Aménagement confiant à la SODEMEL devenue Alter Cités, l'aménagement du secteur du Bois Jarry à Sarrigné, Alter Cités a adressé, pour approbation, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) arrêté au 31 décembre 2019.

Celui-ci est composé des éléments suivants :

- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

#### Rappel du projet :

D'une superficie de 3,5 ha environ, le lotissement du Bois Jarry est situé en limite nord-est du bourg de Sarrigné. Le quartier d'habitat du Bois Jarry est destiné à accueillir 50 logements environ.

#### Avancement physique de l'opération

La tranche 1 du quartier du Bois Jarry a été viabilisée en 2018 et la commercialisation arrive à sa fin puisqu'un lot est encore sous-compromis et devrait être vendu courant novembre 2020.

Au 31 décembre 2019, Alter Cités a réalisé une première phase de travaux pour la tranche 2 qui correspond à la mise en place d'une voirie provisoire ainsi que certains travaux de paysage. La commercialisation de la tranche 2 débutera à l'automne 2020.

Cette tranche est composée de 10 lots libres de constructeur, de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale.

#### Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2019, 1 415 000 € HT ont été dépensés, et 1 042 000 € HT ont été encaissés.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 1 880 000 € HT sans participation de la Collectivité. Par rapport au précédent bilan en date du 31 décembre 2018, les dépenses totales et les recettes totales sont en augmentation.

L'augmentation des dépenses s'explique par :

- La reprise des plans DCE de la tranche 2 qui induit une augmentation du poste « Etudes ».
- L'augmentation et la création des différents sous-postes « divers et imprévus » qui provoquent l'augmentation des postes « Etudes » ; « Travaux » et « Autres frais ».

L'augmentation des recettes s'explique par :

- L'augmentation du prix de vente des lots libres de constructeur de la tranche 2.  
Le prix de vente proposé est de 126€ TTC/ m<sup>2</sup>. Pour rappel, le prix de vente des lots libres de constructeur de la tranche 1 était de 100€ TTC/m<sup>2</sup>.

### La trésorerie :

Au 31 décembre 2019, la trésorerie de l'opération est positive de 30 000€.

\*\*\*

- Vu la Convention Publique d'Aménagement approuvé le 30 novembre 2007 et signé le 4 janvier 2008 entre la Commune Sarrigné et la SODEMEL devenue ALTER Cités, pour l'aménagement du secteur du Bois Jarry,
- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 établi par Alter Cités,
- Vu l'échéancier prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 établi par Alter Cités,
- Vu le plan de trésorerie prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 établi par Alter Cités,

**Le CONSEIL MUNICIPAL de Sarrigné, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1 880 000 € HT.**
- **APPROUVE l'échéancier prévisionnel révisé au 31 décembre 2019.**
- **APPROUVE le plan de trésorerie prévisionnel révisé au 31 décembre 2019.**

### **2020-10-06 : Regularisation reprise voirie rue de la Vallée :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 7 octobre 1983, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer « toutes pièces nécessaires au dossier ainsi que le actes d'achat... » en vue de l'élargissement de la voie communale N°4 (rue de la Vallée) et pour lequel tous les riverains concernés avaient signé une promesse de vente pour 2,00 francs le mètre carré.

Toutefois, la parcelle cadastrée A 709 d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> a été omise lors de l'achat de ces terrains alors que les propriétaires avaient signé la promesse de vente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ATTESTE qu'il y a lieu de régulariser cette omission et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

### **2020-10-07 : SIEMML – Travaux d'enfouissement et de sécurisation rue du Tertre :**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du déploiement de la fibre, prévu en aérien rue du Tertre, et de la dépose de la ligne HTA, il serait judicieux de programmer dans le même temps les travaux d'enfouissement et de sécurisation.

Après avoir pris connaissance du détail estimatif

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 11 voix pour et 4 abstentions,

CONFIRME son intention de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux et de sécurisation rue du tertre au second semestre 2021.

Et DEMANDE au SIEMML de présenter ce dossier au prochain Comité Syndical pour un montant estimatif de 264.460,00 € net de taxes.

Le Fonds de Concours à verser par la commune au SIEMML est estimé à 105.784,00 €.

Les travaux de génie civil Télécommunications sont estimés à 53.088,00 € TTC.

Les travaux de sécurisation sont estimés à 220.000 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

### **2020-10-08 – Devis Travaux Eglise**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir pris connaissance,

ACCEPTTE le devis présenté par l'entreprise Bernard & Cizeron pour :

- Travaux de taille de pierre pour un montant de 3.132,92 € TTC

Pour les travaux de maçonnerie – Accès Personnes à Mobilité Réduite : Nous avons un premier devis, un 2<sup>e</sup> devis est demandé pour mise en concurrence et idem pour le devis de la porte de ce nouvel accès, avec variante essence bois, car l'aluminium est interdit (bois exotique ou chêne)

### **2020-10-09 – Répartition du temps du Technicien de Secteur :**

Monsieur le Maire expose : Afin de répondre à un besoin d'assistance en maîtrise d'ouvrage dans les affaires communales relevant principalement du secteur des bâtiments, des espaces verts et de la voirie, un service commun des affaires techniques communales a été mis en place pour les différentes étapes liées aux dossiers : programmation, études, suivi. Une convention cadre et une convention annexe approuvées par délibération du conseil communautaire du 22 janvier 2018 régissent les modalités de partenariat.

Aujourd'hui 11 communes ont intégré ce dispositif. A savoir : Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu, Saint Clément de la Place, Soulaire et Bourg Saint-Martin-du-Fouilloux, Sarrigné et Soulaines-sur-Aubance, Béhuard, la commune déléguée de Saint-Léger-des-Bois et Savennières.

Conformément à la convention annexe relative au service commun des affaires techniques communales, il convient de déterminer le pourcentage d'activité du service dévolu à chacune des collectivités pour l'année 2020 et le montant à **facturer pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020 en fonction de leurs projets.**

Ce pourcentage permet en effet de ventiler le remboursement du coût de fonctionnement du service par collectivité. La répartition d'activité du service commun **pour l'année 2020** est la suivante :

Communes	Pourcentage 2020	Montant à facturer
Behuard	3	1.852,60
Cantenay-Epinard	9	6.960,19
Ecuillé	7	5.057,32
Feneu	10	7.510,95
Saint Clément de la Place	8	6.409,44
Commune Déléguée St Léger ds Bois	6	4.907,25
St Martin du Fouilloux	9	6.960,19
Sarrigné	6	5.107,59
Savennières	7	5.858,68
Soulaines sur Aubance	5	3.755,47
Soulaire et Bourg	6	4.506,57
Angers Loire Métropole	24	16.223,21
TOTAL	100	75.109,47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la délibération DEL-2018-18 du Conseil de communauté du 22 janvier 2018 approuvant la convention-cadre pour les plateformes de service et les conventions annexes,

### **DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

IMPUTE les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

### **INFORMATIONS**

- **Les Echos** : Les membres de la Commission Communication adressent leurs excuses à deux Conseillers Municipaux pour l'erreur commise dans la dernière édition des Echos.

- **Crise Sanitaire** : Monsieur le Maire rappelle la mise en place du couvre-feu qui prévoit également la fermeture des bars, l'arrêt des activités manuelles et sportives en intérieur pour les majeurs. Une distanciation de 4 m<sup>2</sup> est obligatoire dans les lieux culturels, soit à 6 personnes maximum dont les bénévoles dans la médiathèque de Sarrigné. Les Conseils Municipaux peuvent se réunir, mais les Commissions Communales doivent respecter le couvre feu de 21 heures ;

- **Finances Communales** : Monsieur ENON commente le bilan financier de la commune au 3 octobre et Monsieur le Maire rappelle que les Commissions doivent présenter leurs projets pour la préparation du budget 2021: Souhaits en fonctionnement et en investissement à transmettre pour le prochain conseil du 24/11/2020 + PPI 2021-2026.

- **Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : Il est rappelé que l'enquête publique, pour la révision du PLUi a lieu jusqu' au 13 novembre prochain.

- **Rentrée scolaire** : Monsieur le Maire informe les Elus sur le bilan effectué avec les responsables de la formation de l'apprentie dans ses activités scolaires et péri-scolaires.

- **Travaux de Voirie** : Le point est fait sur les travaux du cimetière et du chemin rural de Bauné, en haut du nouveau lotissement du Bois Jarry, qui ne sera accessible désormais qu'aux piétons, vélos, chevaux (plus aucun véhicules motorisés), pour la sécurité des riverains.

- **Spanc** : Monsieur le Maire informe les nouveaux Elus que Sarrigné fait partie depuis plusieurs années d'un groupe de pilotage pour la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectifs, auprès D'Angers Loire Métropole. Les familles peuvent demander un soutien financier pour se mettre en conformité avec la réglementation, si elles sont éligibles aux critères d'aides d'ALM (qui se substitue à l'aide éventuelle qu'apportait précédemment l'agence de l'eau Loire Bretagne, jusqu'à fin 2019). 100 dossiers par an seront traités et le montant de la subvention ALM peut-être de 30% maximum du montant de l'étude et des travaux de réhabilitation, avec un montant plafonné à 2 500.00€ TTC.

### **DATES A RETENIR**

09/11/2020 : Commission ALM communes de moins de 3 000hab. puis Commission Permanente

10/11/2020 : Conseil d'école à 18h30

11/11/2020 : Cérémonie commémorative au monument aux morts à 15h30

12/11/2020 : Rencontre élus présentation territoire intelligent ALM à 18h00 à St Mathurin sur Loire.

24/11/2020 : Conseil Municipal à 20h00.

La séance est levée à 21 heures 30